



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 juin 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Madame Aziza AGLAGAL
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Philippe NEYRAUD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Céline TONOT	Madame Catherine MINAUX	Madame Isabelle BARDIN
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Valérie GRANDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Monique BAYARD	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Alexandre HEDDAR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Sébastien KENCKER
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Christophe AVENA	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Régis PETITBOULANGER	Madame Manuela SCHAEFFER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Fabian RUINET
	Madame Brigitte POPARD	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Maël SZABELSKI
	Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Monsieur Benoît BORDAT
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Denis GUVENATAM pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE pouvoir à Madame Sandra GAUDILLIERE
	Monsieur Nouredine ACHERIA pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, SOLIDARITES ET URBANISME
Politique de la ville - Programmation du contrat de ville de Dijon métropole

Dans le cadre de sa compétence en matière de politique de la ville, Dijon métropole s'inscrit dans la mise en œuvre des orientations nationales définies par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (loi n°2014-173) du 21 février 2014. Celle-ci a renouvelé la politique de la ville en instaurant les contrats de ville, outils uniques de pilotage et de coordination des actions déployées en faveur des quartiers prioritaires.

Le contrat de ville est le cadre partenarial par lequel l'État, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à réduire les inégalités territoriales et à améliorer les conditions de vie des habitants. Il repose sur une approche intégrée qui articule trois axes principaux : le développement social et urbain, l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale.

À l'échelle de Dijon métropole, le contrat de ville 2024 - 2030 formalise les engagements croisés de la Métropole, des communes concernées, l'État, des bailleurs et de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs. Il permet de structurer et de financer un ensemble d'actions visant notamment à soutenir la réussite éducative, l'insertion professionnelle, l'accès aux droits, le renforcement du lien social et à accompagner les transitions urbaines.

Chaque année, une programmation d'actions est établie pour décliner de manière opérationnelle les enjeux du contrat de ville. Elle s'appuie sur les besoins identifiés dans les territoires, en concertation avec les acteurs locaux et les habitants. Elle mobilise prioritairement les financements de droit commun et les crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville.

La présente délibération a pour objet de valider la programmation des actions retenues au titre du contrat de ville pour l'année 2026 en précisant les projets soutenus ainsi que les modalités de leur financement.

Dijon métropole s'inscrit dans une logique partenariale forte afin de structurer la politique de la ville. Elle intervient majoritairement en co-financement des actions, aux côtés de l'État, du Conseil Régional et des communes.

Cette articulation des financements permet à la fois de renforcer l'effet levier des crédits mobilisés et de sécuriser les projets dans la durée. Elle consolide les actions structurantes, portées par des acteurs ancrés sur les territoires, tout en cherchant à mieux articuler les interventions entre elles.

La programmation est cohérente avec les grands enjeux stratégiques, en particulier autour de l'émancipation, de l'emploi et de la cohésion sociale. Une part importante des actions vise en effet à accompagner les parcours des jeunes, depuis la réussite éducative jusqu'à l'insertion professionnelle.

Les dispositifs de mentorat, les chantiers éducatifs, les actions de la mission locale ou encore l'accompagnement à l'accès aux stages s'inscrivent dans une logique de parcours, avec une attention portée aux publics les plus éloignés.

Le soutien à la prévention spécialisée, aux actions de santé mentale ou encore aux projets favorisant l'engagement et la participation citoyenne contribue à agir en amont, dans une logique de prévention des situations de rupture ou de marginalisation.

Cette approche est complétée par un investissement sur l'accompagnement linguistique, ou encore les actions de sensibilisation citoyenne qui participent à l'objectif d'émancipation des habitants.

Par ailleurs, la programmation met en évidence un effort en matière d'accès aux droits et aux services. Les permanences juridiques et les actions de médiation répondent directement aux enjeux de non-recours et d'accès aux services publics.

Enfin, cette programmation intègre pleinement les logiques autour des transitions via les actions liées à la mobilité douce, à l'accès au numérique ou encore à l'ouverture culturelle et scientifique

qui traduisent la volonté d'inscrire les habitants des quartiers dans les grandes évolutions de la société.

Le tableau joint à la délibération présente l'objectif de chaque action et ses modalités de financement. Les fiches actions et les conventions jointes les présentent précisément.

Le montant global de la programmation s'élève à 215 156 € pour soutenir ces actions structurantes majoritairement co-financées par les partenaires du contrat de ville.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la programmation des actions métropolitaines 2026 de la Politique de la ville ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à son exécution ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser les subventions 2026 dont le récapitulatif et les modalités sont présentés dans le tableau annexé ;
- **de prélever** ces sommes sur le budget 2026.

SCRUTIN	POUR : 74	ABSTENTION : 8
	CONTRE : 2	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 17 PROCURATION(S)	